

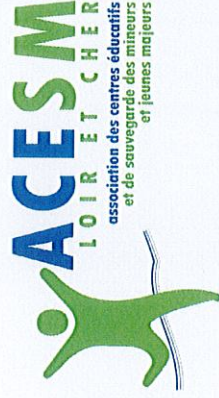
**ASSOCIATION DES CENTRES ÉDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 2, rue Sainte Anne – 41000 BLOIS - ☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

# RAPPORT D'ACTIVITE 2022



**CENTRE ÉDUCATIF POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS EN PLACEMENT SPECIALISE**

**FOYER BOUGAINVILLE**

4 rue Bougainville

41000 BLOIS

[foyerdebougainville@acesm.fr](mailto:foyerdebougainville@acesm.fr)

# Foyer Bougainville

↳ <b>L'Activité</b> .....	p : 5
I Prévisionnel et réel .....	p : 7
II Comparatif de l'évolution des effectifs sur les trois dernières années .....	p : 9
III Les demandes d'admissions .....	p : 11
IV Les Caractéristiques des populations accueillies .....	p : 12
V Les différents types de familles .....	p : 13
VI Durée des placements .....	p : 14
VII Une prise en charge médicosociale et sanitaire .....	p : 18
VIII Les orientations .....	p : 19
IX Situation scolaire, professionnelle, insertion et réorientation .....	p : 20
↳ <b>Vignette Clinique</b> .....	p : 23
↳ <b>Activités, projets menés en 2022</b> .....	p : 24
↳ <b>Problématiques rencontrées</b> .....	p : 27
↳ <b>Le Personnel</b> .....	p : 28
↳ <b>Evaluation Continue</b> .....	p : 30



## **INTRODUCTION**

Le Foyer Bougainville est habilité pour l'accueil de 17 jeunes garçons et filles âgés de 13 à 21 ans au titre de la protection de l'enfance (article 375 et suivants du code civil, article 8 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, article 75-96 du 18 février 1975 relative aux jeunes majeurs).

Ces jeunes sont confiés à l'établissement par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou directement par le juge des enfants en raison des difficultés sociales et/ou familiales auxquelles ils sont confrontés et qui nécessitent un accompagnement ou une mise à distance ponctuelle ou provisoire de leur milieu de vie habituel.

L'année 2022 a été marquée par le maintien de jeunes âgés de plus de 18 ans dans l'attente d'une orientation vers des dispositifs jeunes majeurs (MRJ, SAA ...), ce qui a d'autant plus retardé l'admission de plus jeunes au sein du Foyer. En ce qui concerne les arrivées, nous notons une baisse de l'âge à l'admission pour certains (13 à 15 ans) et d'autres à l'inverse plus âgés (17 ans 1/2). Cet écart d'âge demande une adaptation aux besoins multiples au regard des trajectoires de chacun et de leurs situations singulières. Il est plus aisé d'accompagner des jeunes dans des perspectives à plus ou moins long terme, parce que la dimension temporelle le permet, à l'inverse des plus âgés où d'emblée il faut penser la sortie ou la réorientation.



**ACTIVITE DU C.E.A.P.S. DE JANVIER A DECEMBRE 2022 (en journées)**

**Foyer Bougainville**

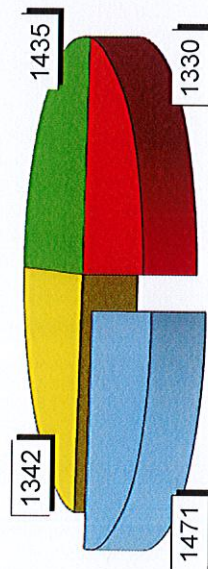
	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL	Journées à réaliser	%
FOYER Bougainville	432	408	480	388	440	454	467	411	451	452	424	399	5 206	5 048	103,13
	7,00	-17,00	55,00	-37,00	15,00	29,00	42,00	-14,00	26,00	27,00	-1,00	-26,00	158		



**Foyer Bougainville : comparaison de l'activité 2021 et 2022 (en journées)**

	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
2021 Bougainville	1471	1342	1435	1330	5578

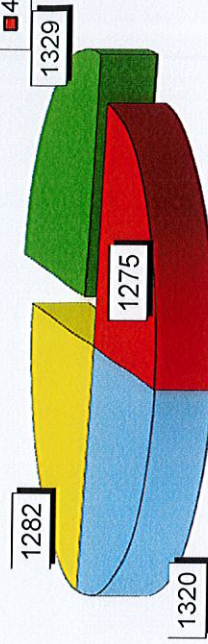
**Nombre de journées par trimestre**



- 1er trim.
- 2e trim.
- 3e trim.
- 4e trim.

	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total
2022 Bougainville	1320	1282	1329	1275	5206

**Nombre de journées par trimestre**



- 1er trim.
- 2e trim.
- 3e trim.
- 4e trim.

## L'ACTIVITE

### I Prévisionnel et réel

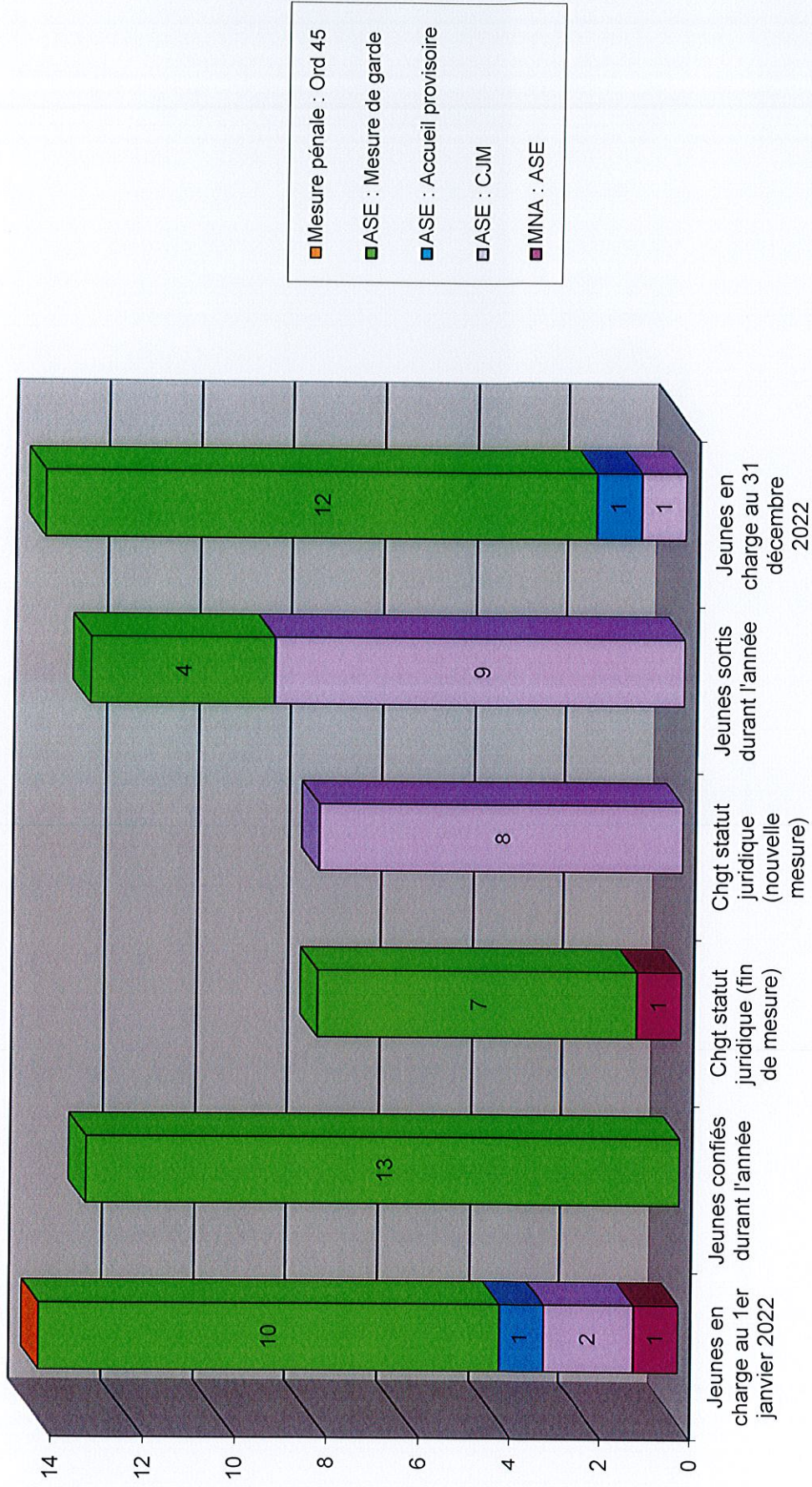
Journées à réaliser dans l'année	Journées réalisées au 31/12/2022	Solde / Activité Budgétée	Ecart en % Réel / à réaliser
5048	5206	+ 158	+ 3,13 %

Le Foyer Bougainville termine l'exercice 2022 avec une activité excédentaire de 158 journées, soit + 3,13 % au regard du taux d'activité arrêté, qui s'explique en partie par le fait que les jeunes ont moins bénéficié de DVH en famille.

Le nombre de personnes accompagnées en 2022 est de 27, légèrement au-dessous par rapport à l'année précédente. Le pourcentage de filles s'élève à 52 % contre 48 % de garçons.



**Foyer Bougainville : Evolution des effectifs en 2022**  
 (statut juridique à la date de sortie du jeune ou au 31/12/2022)



## II Comparatif de l'évolution des effectifs sur les trois dernières années

	2020	2021	2022
Nombre d'entrées	21	8	13
Nombre de sorties	19	10	13
Nombre de jeunes suivis sur l'année	35	24	27
Moyenne d'âge à l'admission	16 ans et 4 mois	16 ans et 9 mois	16 ans et 6 mois

En 2022 le nombre de jeunes accompagnés s'élevé à 27, soit 14 filles et 13 garçons, avec 13 entrées réalisées, soit 9 filles et 4 garçons et 13 sorties, soit 5 filles et 8 garçons.

**ADMISSIONS**

Départements	<u>Nb total de demandes</u>				<u>Admissions réalisées</u>				<u>Admissions non retenues</u>			
	ASE		TE		ASE		TE		ASE		TE	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Loir-et-Cher (41)	10	4			9	4			1			
Hors département												
<b>Total</b>	<b>14</b>				<b>13</b>				<b>1</b>			

Nombre de dossiers présentés	14
Nombre de dossiers non retenus	1
<u>MOTIFS</u>	
Pas de place disponible	
Situations inadaptées	
Demandes pour lesquelles l'ASE ne donne pas suite	1
Non adhésion du jeune	
Autre orientation	
Accueil différé	

### **III LES DEMANDES D'ADMISSIONS**

Sur 14 dossiers d'admissions présentés en 2022, tous émanaient du Loir-et-Cher et ont fait l'objet en amont d'une instruction en équipe pluridisciplinaire. Seul un dossier n'a pas abouti, le service demandeur n'ayant pas donné suite.

A chaque demande d'admission, le jeune est reçu avec le référent ASE et le ou les parents, la psychologue, la cheffe de service et un/une éducateur/trice pressenti(e) coordinateur du projet. Cette première rencontre a pour objet de présenter les missions de la MECS, son cadre, les règles et le travail éducatif mis en place. C'est aussi un temps où le jeune peut faire part des éléments de son histoire, appuyés par le référent ASE dont la mission est d'exposer les grandes lignes du projet personnalisé du jeune.

Cette rencontre permet également d'identifier ses besoins en matière d'accompagnement et d'organiser son admission, et ce avec l'accord de l'intéressé et des parents.

Dès lors où l'admission devient effective, le ou les parents du mineur sont conviés à une visite de la structure et à l'élaboration du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) en cohérence avec le projet personnalisé de l'enfant et les professionnels présents lors de l'admission.

Deux mois après l'admission, une première note d'observation est rédigée par le référent du projet qui, en amont, fait l'objet d'un échange en réunion pluridisciplinaire.

### **LES ADMISSIONS**

La MECS de Bougainville a accueilli 13 jeunes, soit 9 filles et 4 garçons, tous en mesure de garde.

## **IV LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE**

Sur l'année 2022, la MECS a accompagné 27 mineurs et jeunes majeurs (filles et garçons). Voir le graphique « Evolution des effectifs en 2022 »

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 14 jeunes** étaient présents et répartis comme suit :

- 10 Mesures de Garde
- 1 en Accueil Provisoire
- 2 en Contrat Jeune Majeur
- 1 MNA (Mineur Non Accompagné)

Au cours de l'année sur les **23 mesures de garde suivies** :

- 4 ont quitté la structure
- 7 jeunes ont atteint la majorité
  - o 12 présents au 31 décembre 2022.

Pour les **Accueils Provisoires** :

- 1 était présent au 1<sup>er</sup> janvier
  - o 1 présent au 31 décembre 2021

Pour les **Contrats Jeunes Majeurs (CJM)**:

- 2 étaient présents en janvier
- 8 ont atteint la majorité (dont 1 MNA)
- 9 sont sortis
  - o 1 présent au 31 décembre 2021

## V LES DIFFERENTS TYPES DE FAMILLES

2022	Parents		Famille monoparentale avec ou sans enfant		Famille recomposée		Un parent DCD	Père inconnu	Parents DCD
	En couple	Divorcés Séparés	Mère	Père	Mère	Père			
<b>Sur 27 jeunes</b>	5	20	10	3	5	2	4	5	2

Au regard des chiffres obtenus, nous constatons une dominante chez les parents divorcés et/ou séparés. Dans cette catégorie, on dénombre 13 familles monoparentales avec ou sans enfants, dont 10 familles monoparentales du côté de la mère contre 3 familles monoparentales du côté du père.

Dans cette même catégorie, on note 7 familles recomposées dont 5 du côté de la mère et 2 du côté du père. Nous observons une augmentation du nombre de décès de l'un des parents, mais également du couple parental.

Le nombre de journées non facturées au titre des droits de visite et d'hébergement s'élève à **253** (contre 339 en 2021) réparti comme suit :

- Janvier	2 journées	- Juillet	22 journées
- Février	17 journées	- Août	51 journées
- Mars	16 journées	- Septembre	9 journées
- Avril	54 journées	- Octobre	17 journées
- Mai	11 journées	- Novembre	9 journées
- Juin	10 journées	- Décembre	35 journées

## Foyer Bougainville : Durée des prises en charge des jeunes suivis dans l'année

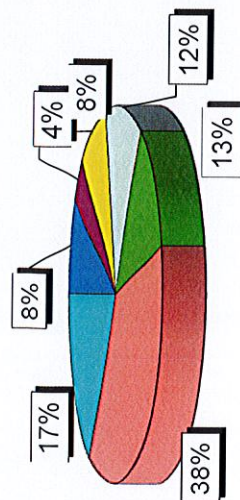
2021

	1jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
JE : PJJM								0
MNA : ASE							1	1
ASE: Mesure de garde	2	1	2	3	2	7	3	20
ASE: Accueil Provisoire						2		2
ASE: CJM					1			1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>24</b>

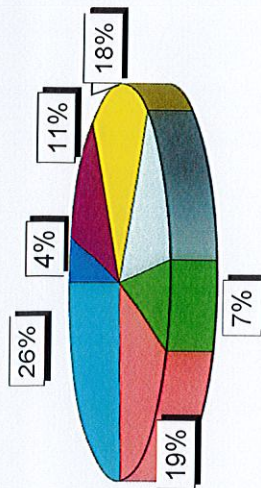
2022

	1jour à 1 mois	> 1 mois à 3 mois	> 3 mois à 6 mois	> 6 mois à 9 mois	> 9 mois à 1 an	> 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Ordonnance 45								0
MNA : ASE								0
ASE: Mesure de garde	1	2	5	4	2	5	4	23
ASE: Accueil Provisoire							1	1
ASE: CJM		1					2	3
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>27</b>

Année 2021



Année 2022



## **VI DUREE DES PLACEMENTS**

14 jeunes étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au Foyer Bougainville.  
13 jeunes sont sortis au cours de l'année 2022

### **En avril 2022 :**

- 1 jeune fille (MNA devenue majeure) a été orientée vers le Service d'Aide à l'Autonomie de l'ACESM (SAA) après plus de 2 ans d'accompagnement
- 1 Mainlevée de placement pour une jeune fille avec un retour en famille partie après plus d'1 an 1/2 d'accompagnement
- 1 jeune majeur a quitté le service, après 5 mois 1/2 d'accompagnement

### **En mai 2022 :**

- 1 jeune majeure a quitté le service, orienté vers la MRJ, après 2 mois 1/2 d'accompagnement

### **En juin 2022 :**

- 1 jeune majeur a été orienté vers le SAA, après plus de 2 ans 1/2 d'accompagnement
- 1 jeune fille est retournée vivre au domicile maternel, après 1 an d'accompagnement

### **En août 2022 :**

- 1 jeune fille a quitté le service, le jour de sa majorité, après 2 mois 1/2 d'accompagnement
- Mainlevée de placement de deux jeunes majeurs, tous deux après plus de 2 ans 1/2 d'accompagnement

### **En octobre 2022 :**

- 1 jeune majeur est retourné au domicile maternel, après 9 mois 1/2 d'accompagnement
- 1 jeune garçon, en accueil 72 heures, a quitté le service
- 1 jeune majeur a été orienté vers la MRJ, après plus de 2 ans d'accompagnement

### **En novembre 2022 :**

- 1 jeune majeur a été orienté vers le SAA, après plus de 2 ans 1/2 d'accompagnement



La durée moyenne des placements s'établit à **1 an et demi**.

Celle-ci est en augmentation par rapport à l'année passée. Elle s'explique en grande partie par des départs tardifs sur des dispositifs de type Pôle majeur, MRJ, SAA, du fait du manque de places, pour des jeunes ayant atteint leur majorité. Attente qui peut être variable, entre un mois et un an.

L'âge moyen à la sortie est de **18 ans et 3 mois** qui s'explique par une arrivée et un départ plus tardifs, en lien avec des accueils également tardifs sur les dispositifs cités ci-dessus.

	2019	2020	2021	2022
<b>Moyenne de la durée des prises en charge</b>	17 mois	7,23 mois	1 an et 8 jours	1 an ½

Cette durée de prise en charge en nette augmentation par rapport à l'année passée se justifie par ces départs tardifs, bien que certains jeunes aient été engagés dans des projets professionnels, scolaires.

Le manque de place a de fait contraint les jeunes à être accueillis au Foyer Bougainville au-delà de leur majorité.

**Au 31 décembre 2022**, 14 jeunes sont présents :

Arrivés en 2020 : 2 jeunes

- Une jeune fille présente dans le service depuis presque 3 ans, en accueil provisoire
- Une jeune fille présente depuis un peu plus de 2 ans ½, arrivée mineure et devenue majeure

Arrivés en 2021 : 2 jeunes

- Juin :
- Un garçon, âgé maintenant de 16 ans et 8 mois (mesure de garde)
  - Un garçon, âgé de 15 ans ½ (mesure de garde)

Arrivés en 2022 : 10 jeunes

Février :

- Un garçon de 17 ans (mesure de garde)

Avril :

- Une jeune fille, âgée de 16 ans et 3 mois (mesure de garde)

Mai :

- Une jeune fille, âgée de 16 ans (mesure de garde)
- Un garçon âgé de 17 ans (mesure de garde)

Juin :

- Un garçon âgé de 17 ans et 4 mois (mesure de garde)

Juillet :

- Une jeune fille âgée de 15 ans (mesure de garde)

Août :

- Une jeune fille âgée de 14 ans ½ (mesure de garde)

Septembre :

- Deux jeunes filles, une âgée de 17 ans et l'autre de 14 ans (mesure de garde)

Octobre :

- Une jeune fille, âgée de 16 ans et 8 mois (mesure de garde)

Pour 2022, la moyenne d'âge des jeunes accueillis est de 16 ans et 3 mois.

Cette moyenne d'âge s'explique par le fait que les jeunes accueillis en 2021 étaient pour 2/3 d'entre eux âgés de moins de 17 ans, et pour la moitié de ceux accueillis en 2022, de moins de 16 ans.

## **VII UNE PRISE EN CHARGE MEDICO-SOCIALE ET SANITAIRE**

Sur 6 Jeunes	Prise en charge HJ/ARTEMIS	Prise en charge CMP/Ambulatoire	Prescription d'un traitement	Suivi psychologique	Suivi psychiatrique	Suivi en libéral autre
A	1			1		1
B	1	1	1		1	
C		1		1	1	
D	1	1	2			
E			1			
F	1	1	2	1	1	1
<b>22 suivis</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Sur les 27 jeunes accueillis pendant l'année 2022, 22 suivis au titre des soins ont été mis en place. Pour répondre au plus près des besoins spécifiques de chaque jeune, certains ont pu cumuler plusieurs suivis.

Nous constatons une augmentation des prises en charge multiples (suivi psychologique, psychiatrique, traitement) dans l'accompagnement des jeunes, ce qui engendre une mobilisation plus importante des équipes dans les déplacements.

Nous notons une difficulté pour les adolescents du Foyer à tenir dans la durée leurs prises en charge, si celles-ci ne sont pas accompagnées physiquement par un membre de l'équipe.

De plus, nous constatons une montée croissante des symptômes de déscolarisation et de consommation de produits stupéfiants et ce de manière régulière (cannabis, alcool, médicaments ...), conduisant le jeune à un isolement et/ou repli de plus en plus massif. A cela s'ajoutent des passages à l'acte de type fugues et sorties non autorisées pour un grand nombre d'entre eux.

En comparaison avec l'année précédente (11 jeunes sur 24 suivis) ont bénéficié d'une prise en charge au titre des soins pluriels contre seulement 6 jeunes sur 27 suivis en 2022.

## **VIII LES ORIENTATIONS**

Sur les 13 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2022, les orientations ont été les suivantes :

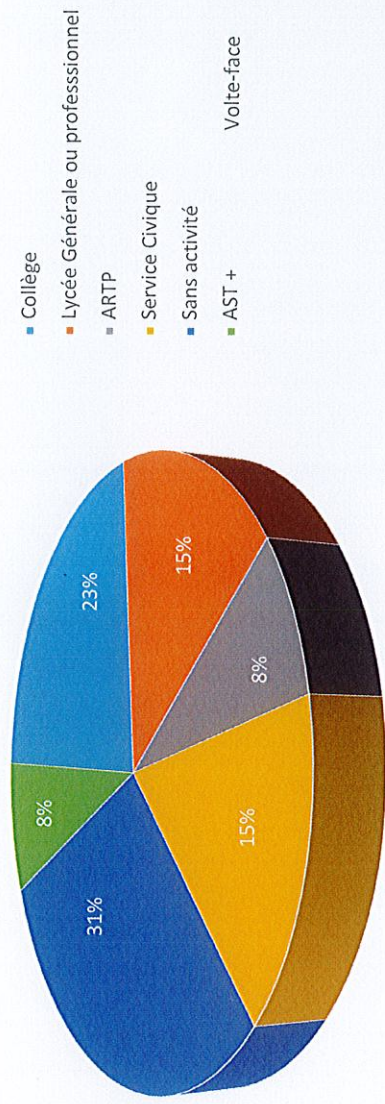
### **Chez les mineurs :**

- Pour 1 jeune fille, une mainlevée de placement a été prononcée en avril, avant sa date anniversaire, pour un retour au domicile parental,
- Pour 1 jeune fille, un retour au domicile maternel a été prononcé avec la mise en place d'un DAPP,
- Pour 1 jeune fille, une mainlevée de placement a été prononcée le jour de sa majorité,
- Pour 1 garçon, un accueil 72 heures a été mis en place.

### **Chez les majeurs :**

- Trois majeurs (1 fille et 2 garçons) ont été orientés vers le SAA,
- Trois majeurs (1 fille et 2 garçons) ont été orientés vers la MRJ,
- Un jeune majeur est retourné au domicile maternel, suite à une mainlevée de placement et dans l'incapacité de s'engager dans un quelconque projet, malgré l'appui des professionnels,
- Un jeune majeur a quitté le Foyer pour aller vivre en appartement individuel, avec un Contrat Jeune Majeur,
- Pour un jeune majeur, une fin de prise en charge a été ordonnée.

### Situation scolaire



20

20

## **IX SITUATION SCOLAIRE – PROFESSIONNELLE – INSERTION OU REORIENTATION**

### **1) Au 31 décembre 2022 :**

#### **Statut scolaire (6 jeunes)**

- Trois jeunes filles sont scolarisées en 3<sup>ème</sup> au collège,
- Deux jeunes filles sont scolarisées en lycée professionnel, une en 1<sup>ère</sup> (section mode), l'autre en 2<sup>nde</sup> (aide à la personne),
- Une jeune fille est inscrite au CNED

#### **Autre statut (4 jeunes)**

- En remobilisation scolaire : (ARTP)
  - Un garçon
- Service Civique
  - Deux filles
- AST de l'ACESM
  - Un garçon, avec un dispositif à Volte-Face

#### **Sans activité (4 jeunes)**

- Quatre garçons sont sans activité. Néanmoins certains sont engagés dans des dispositifs de droits communs (Mission Locale).

Sur l'ensemble des jeunes accueillis au cours de l'année 2022 et depuis sortis, deux jeunes filles étaient en lycée (section générale), deux garçons en lycée professionnel, une jeune fille en collège.

Sur des dispositifs de droits communs, 1 fille et 1 garçon suivis par la Mission Locale (en « contrat engagement jeune »), 1 jeune était inscrit à l'école de la seconde chance et un autre jeune pris en charge partiellement sur un des DITEP du département.

Sur l'ensemble des jeunes accueillis, 4 étaient en obligation scolaire, dont deux d'entre elles toujours inscrites, pour l'une en 3<sup>ème</sup> au collège et pour l'autre en classe relai, après un passage chaotique au collège. Ces deux jeunes ont très vite manifesté des difficultés à se rendre au collège pour des raisons qui s'expliquent en partie par des angoisses, des phobies. Autant d'empêchements qui n'ont pas permis de s'inscrire dans la durée.

En ce qui concerne une autre jeune fille, qui avait démarré en 2021 une scolarité au lycée Boissay de Fougères sur Bièvre, cette dernière a très vite désinvesti ce cursus pour des raisons également d'angoisses massives, avec l'impossibilité de se retrouver en collectif. Malgré des aménagements et des rencontres avec le corps enseignant, la jeune n'a plus souhaité y retourner. Une hospitalisation de plus de deux mois à la Clinique de Saumery a été mise en place, à sa demande, durant laquelle elle a pu bénéficier de temps scolaires et de soins. Une fin de prise en charge à la Clinique a été décidée par l'équipe médicale du fait du manque d'adhésion de la jeune par rapport aux soins proposés. A son retour au Foyer, la jeune a fait la demande de poursuivre sa scolarité via le CNED.

Pour un jeune, un accompagnement était déjà mis en place avec le dispositif Volte-Face du CDEF, complété par des temps d'accueil à l'AST de l'ACESM.

## **2) Insertion et réorientation**

Six jeunes ont bénéficié d'un Contrat Jeune Majeur, et un pour lequel le contrat a été renouvelé. Pour l'ensemble de ces jeunes, tous ont gardé des liens avec le Foyer Bougainville. Très régulièrement, ils viennent à la fois donner des nouvelles et prendre conseils auprès des professionnels qui les ont accompagnés.

### **VIGNETTE CLINIQUE** (rédigée par la psychologue du service)

Pour cette vignette clinique d'un accompagnement psychologique au sein du Foyer Bougainville, nous vous présenterons la situation d'un adolescent que nous nommerons X.

X est arrivé au Foyer Bougainville suite à une décision de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'extraire de sa famille d'accueil ; X est placé depuis ses premiers mois de vie. Né d'un père inconnu et d'une mère en grande fragilité psychologique, X s'est structuré avec des carences affectives importantes et des angoisses d'abandon prégnantes. Ces derniers s'illustraient particulièrement par une appétence à mettre en scène ses comportements par la théâtralisation et des mises en dangers diverses (consommations, provocations engendrant de la violence physique à son encontre) ;

Suite au décès de sa mère à la veille de ses 17 ans, X a eu besoin de revisiter son histoire de vie. En raison de la difficulté pour ce jeune à mettre en mots son histoire aux souvenirs poreux, nous avons pu accompagner l'adolescent autour d'un suivi narratif. L'objectif étant de retracer le parcours de placement de ce jeune au travers des discours et souvenirs des différents professionnels qui ont pu l'accompagner tout au long de son placement et notamment lors de sa petite enfance. Nous avons ainsi pu rencontrer deux éducatrices, dont sa référente de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ont pu l'accompagner durant plusieurs années de sa vie et qui pouvaient être en lien avec sa mère. Nous avons également pu rencontrer sur Paris la psychologue qui l'a suivi durant son enfance au sein de l'ASE et qui pratique actuellement en libérale dans la région parisienne. Enfin, nous avons pu rencontrer l'éducatrice du service AEMO qui a accompagné X et sa dernière famille d'accueil dans la perspective d'une demande de tiers digne de confiance. A travers le discours de ses différents professionnels qui ont compté dans le parcours de X et en étroite collaboration avec sa psychologue en libéral, X a pu se réapproprier une partie de son histoire et recréer des connexions avec ses propres souvenirs. Ce travail narratif, ponctué par des entretiens psychologiques au foyer et auprès de sa psychologue en libéral, ont permis à X de s'approprier son histoire et d'apporter de la contenance à son individualisation.



## **PROJETS ACTIVITES MENES EN 2022**

Durant l'année 2022 et à hauteur de deux fois par mois, s'organise une après-midi à la **SPA de Morée**. Plusieurs jeunes ont participé à cette activité au cours de l'année, d'où la nécessité d'avoir deux créneaux horaires dans le mois.

### **Les objectifs lors de ces séances sont les suivantes :**

- Porter attention à l'autre et adapter son comportement : ne pas crier, ne pas avoir de mouvements brusques,
- Aborder la notion de confiance avec l'autre, de prendre soin, et d'écoute de l'autre,
- Aborder les notions de peur et d'empathie,
- Prendre en compte l'autre, respecter son histoire et son vécu. Pour cela, connaître les missions de la SPA et le processus d'abandon.

La sortie se compose de deux temps distincts : la visite de la chatterie et celui des box où se trouvent les chiens.

Dans la chatterie, les jeunes sont au contact direct des chats contrairement à la visite du refuge où ils n'ont pas d'accès direct aux chiens. Le contact se fait à travers les grilles. Le contact n'est donc pas le même. Les friandises que nous apportons sont une aide à la relation, nécessaire à la rencontre lors de cette partie de l'activité, contrairement à la chatterie où le lien se crée par le jeu et le toucher.

Dans les chatteries, des fiches signalétiques sont à destination des adoptants. Ces dernières reprennent les informations de base (nom, espèce, âge) mais aussi d'autres détails plus spécifiques qui permettent de connaître l'histoire de l'animal, mais aussi ses ententes ou mésententes avec les autres animaux, congénères et humains. En fonction de cette fiche signalétique, les jeunes peuvent d'ores et déjà savoir si l'animal a confiance en l'Homme ou non et donc adapter leur comportement en fonction.

Certains chats viennent d'office vers les jeunes, réclamer caresses ou nourritures. D'autres restent dans leur panier. Les jeunes, après s'être renseignés sur la fiche signalétique de l'animal, peuvent venir me questionner sur ce que je pense de l'animal. Ma présence à ce moment-là leur permet de se sentir rassurer et de penser l'autre en prêtant attention à ne pas être trop brusque.

La nourriture est un excellent biais à la relation. En général, même les chats les plus peureux finissent par approcher les jeunes. Les deux restants sur leur réserve, chacun ayant peur de l'autre ou de la réaction que son comportement pourrait créer chez l'autre.

Le jeu, la patience, la prise en compte de l'autre et le contact avec l'autre viennent se confronter pendant cet exercice.

En général les jeunes souhaitent commencer par la chatterie, et ce moment plus privilégié où ils sont en contact direct avec les chats. La chatterie prend environ 1heure de la séance.

Le deuxième temps se fait auprès des chiens qui se trouvent dans des box non accessibles au public. Les grilles viennent mettre à distance l'animal et le jeune. Si pour certains ces grilles sont sécurisantes, leur vision a pu évoluer au fil des séances. En effet, même si la grille est toujours présente, le chien n'hésite pas à venir se coller à la grille pour demander caresse ou nourriture.

Le fait d'apporter des friandises permet la rencontre. Les animaux ont l'habitude d'être nourris par les bénévoles, et certains leur apprennent même des tours et/ou exercices par ce biais-là, ce qui facilite la rencontre lorsque nous venons.

Chaque chien a lui aussi une fiche signalétique sur son box, même si cette dernière est moins riche que celle des chats. Les jeunes prennent l'habitude de la lire à chaque fois qu'un nouveau chien se présente. Ils peuvent questionner sur l'abandon, mais parfois être étonné du comportement craintif, peureux ou extrêmement féroce de l'animal. Ces moments nous permettent d'échanger sur l'histoire et sur les ressentis de l'autre, ce que l'on projette et ce que l'on doit veiller à ne pas créer.

A chaque retour, nous faisons un point avec les jeunes lors d'un goûter sur l'extérieur. Ces moments permettent à chacun de pouvoir parler de leurs ressentis face à la séance. Ils peuvent ainsi parler de leur préférence qu'ils ont pu avoir pour un animal en particulier, ou bien de leur peur face au comportement d'un autre. Ces moments de retour et de partage peuvent aussi permettre aux jeunes de se questionner entre eux ou auprès de l'adulte sur le processus d'abandon, mais aussi d'entretien et de soin nécessaire à un animal. Bien souvent les jeunes sont partagés entre l'envie de revoir un animal en particulier et le désir que ce dernier soit adopté rapidement auprès d'une famille aimante, ce qui suppose qu'il ne soit donc plus là lors de la prochaine visite. Nous pouvons aussi faire des retours face à un comportement qu'a eu un animal, ou bien son aspect physique en lien avec sa propre histoire. Ces échanges peuvent également ranimer les souvenirs qu'ils ont de leurs propres animaux de compagnie.

Beaucoup questionnent le choix de l'association de ne pas avoir d'animaux. Si, régulièrement, au début, je devais répondre en pointant les arguments d'organisation ou de santé, désormais, les jeunes peuvent se remettre en question et dire qu'avec le bazar dans leur appartement, cela mettrait à mal l'animal. Ils s'accordent sur le fait qu'ils seraient présents et disponibles pour les câlins et les balades, mais peu pour tout ce qui est de l'ordre de l'entretien direct, comme le nettoyage des litières par exemple, tout en mettant en avant les bénéfices d'avoir un animal au quotidien.

## **SORTIE AU FUTUROSCOPE**

Le 8 juillet 2022, une éducatrice spécialisée et l'apprenti éducateur spécialisé ont accompagné quatre mineurs de la MECS Bougainville au Futuroscope, et ce, à la journée.

L'objectif principal de cette sortie était de permettre aux jeunes de passer une journée ludique et d'impliquer un apprenti dans l'accompagnement éducatif.

Une préparation en amont a été opérée en rendant les mineurs acteurs de l'organisation de la journée. En effet, ces derniers ont dû préparer leur pique-nique et collaborer pour organiser leur journée.

La journée au Futuroscope a permis aux jeunes participants de s'entendre pour s'organiser. Les éducateurs encadrants ont permis aux mineurs d'être autonomes dans leurs déplacements et dans la lecture d'un plan. Ils ont su s'orienter dans le parc du Futuroscope sans difficulté.

Les mineurs concernés ont sollicité l'équipe éducative pour renouveler ce type d'activité à la journée.

## **SEJOUR à PERIGNY (La Rochelle)**

Ce séjour a eu lieu du 28 au 31 mars 2022, avec la location d'une maison dotée de 4 chambres. Quatre jeunes ont participé à ce séjour, encadrés par deux éducateurs spécialisés.

Les objectifs étaient :

- Rupture avec le quotidien due à une absence de séjour avec nuitées à cause des différentes mesures liées à la pandémie,
- Rythmer ses journées en participant à un programme d'activités,
- Participer activement à la mise en place et l'élaboration des repas.

Les jeunes ont participé activement aux tâches quotidiennes au sein du logement. Des initiatives liées à l'entretien du logement ont été prises par l'ensemble du groupe.

Ce séjour a été ponctué de visites de l'aquarium et de certains monuments, de temps libres tous les jours dans le centre-ville de La Rochelle, au cours desquels les jeunes ont respecté les horaires et les points de rendez-vous fixé. Une adhésion aux règles de fonctionnement avait été travaillée en amont au sein du Foyer avec les jeunes. L'objectif de construire des règles de vie avec eux a eu pour but de les impliquer et de les appliquer durant le séjour.

Certains jeunes ont eu de grandes difficultés à honorer l'heure de réveil fixé. L'annulation d'une activité prévue en début de matinée a fait prendre conscience de la nécessité de commencer les journées de bonne heure.

## **PROBLEMATIQUES RENCONTREES**

L'année 2022 a été marquée par un flux important d'entrées et de sorties de jeunes, ce qui nécessite de repenser l'affectation des jeunes dans les appartements en tenant compte des problématiques et des situations individuelles de chacun. Cette organisation requière une vigilance accrue pour éviter de désorganiser les habitudes et les repères des jeunes.

Par ailleurs, les effets marquants de l'année 2022 ont été pour certains synonymes de décrochage scolaire, notamment pour trois jeunes soumis à obligation scolaire. Afin de maintenir autant que possible ces jeunes dans leur scolarité, des rencontres ont été organisées avec les partenaires pour tenter d'aménager leurs emplois du temps. Malgré ces tentatives, la remobilisation n'a été que de courte durée.

Cette année encore, plusieurs d'entre eux sont pris dans des consommations de tabac, d'alcool, et autres stupéfiants (cannabis ...), tant au sein de l'établissement qu'à l'extérieur. Le plus souvent ces passages à l'acte sont assortis d'autres passages à l'acte telles que des fugues ou des sorties non autorisées.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance concernés par chaque jeune ont été alertés pour ces différents faits. Certains ont pris le temps de rencontrer les jeunes pour évoquer ce qui les traverse et évaluer leurs mises en danger. Les professionnels du Foyer, bien que parfois démunis dans les réponses éducatives à apporter ont néanmoins pris le temps d'aller à la rencontre de ces jeunes et de leur proposer d'être aidés par des structures compétentes en matière d'addiction (VRS, Maison des Adolescents, Centre de planification, cabinet médical de proximité). Certains jeunes ont accepté de rencontrer l'un ou l'autre des dispositifs, sans véritable adhésion. Sur le plan éducatif, des rencontres individuelles avec le référent et la cheffe de service ont été mises en place, mais face au fléau grandissant au sein du Foyer, nous avons été amenés à faire intervenir les forces de l'ordre pour tenter de l'enrayer.

Cette consommation, selon les dires des jeunes, permettrait de faire face à des situations anxiogènes et traumatiques (décès d'un proche, séparation ...). A cela s'ajoute la difficulté pour grand nombre d'entre eux de ne pas se laisser influencer par l'extérieur du fait de leurs fragilités et de leur impossibilité à s'opposer. Malheureusement, ces jeunes deviennent des « proies faciles » dès qu'il leur ait proposé, à priori, gracieusement des produits illicites.

En ce qui concerne la « Dimension Ressources Humaines », l'année 2022 a été traversée par des arrêts et absences successives qui ont de fait fragilisé le travail d'équipe et pu perturber l'accompagnement. Néanmoins, le recours à des remplaçants réguliers a permis d'assurer une continuité de service et de relais pour certaines situations.

# Personnel du Foyer Bougainville

<u>Direction</u>		<b>0,250 ETP</b>
A		0,250
<u>Chef de service</u>		<b>1,000 ETP</b>
B		1,000
<u>Secrétariat</u>		<b>0,500 ETP</b>
C		0,500
<u>Travailleurs sociaux</u>		<b>7,000 ETP</b>
D		1,000
E		1,000
F		1,000
G		1,000
H		1,000
I		1,000
J		1,000
<u>Psychologues</u>		<b>0,450 ETP</b>
K		0,450
<u>Psychiatre</u>		<b>0,100 ETP</b>
K'	<u>Veilleur de Nuit</u>	<b>1,750 ETP</b>
	Q	1,000
	R	0,750
<u>Services Généraux</u>		<b>2,162 ETP</b>
L		0,187
M		0,500
N		1,000
O		0,250
P		0,225

**19 salariés - 13,212 ETP**

au 31 décembre 2022

## LE PERSONNEL

### 1) Mouvements du personnel en CDI

<u>Date d'embauche</u>	<u>Date de sortie</u>	<u>Fonction exercée</u>
01/02/2022	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Directeur
		Directeur

### 2) Les formations et journées d'études réalisées en 2022

Plusieurs personnels du Foyer Bougainville ont suivi en 2022 différentes formations leur permettant de se former pour développer de nouvelles compétences ou anticiper les évolutions de leur emploi.

- Analyse des pratiques : M. PIERRON, psychanalyste – Orléans
- Formation « Gestion de crise, d'agressivité, violence et contenance physique » : LABEL FORMATION (76)
- Formation Manipulation Extincteurs – CHUBB
- Formation intramuros NEMO - TROIZAIRE
- Formation « Accompagner et soigner les enfants victimes de violences intrafamiliales »
- Groupe de travail autour des risques psychosociaux - ACESM
- Formation « Premier secours en santé mentale » : INFIPP
- Formation Logiciel OCEALIA PLANNING : Océalia Informatique
- Intervention du cabinet ALDAE (entretiens individuels et travail collectif)

## EVALUATION CONTINUE

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
6	Réinstaurer une réunion périodique avec les jeunes dans laquelle les règles de vie pourront être débattues	2023	En cours
9	Engager une réflexion pour institutionnaliser et formaliser une réunion des jeunes de manière pérenne et parallèlement sur la remise en place d'un CVS	2022	REALISE
44	Développer et impulser une dynamique régulière pour encourager la participation des jeunes à des activités culturelles et sportives	2024	En cours
111	Reprendre les différents risques, sélectionner les risques qui semblent prioritaires et travailler la manière dont ils peuvent être appréhendés/évalués (formation, conduite à tenir...)	2023	En cours
113	Identifier l'ensemble des dispositifs. Evaluer l'organisation interne quant aux procédures de recherche de dispositifs (possibilité de les rendre plus efficaces ?)	2024	En cours
122	Redéfinir la notion de bientraitance vis à vis des usagers, des partenaires, des professionnels	2024	A FAIRE
127	Améliorer la connaissance pour l'appropriation des outils et process. Formaliser certaines des pratiques qui seraient nécessaires	2022	REALISE
131	Projet nouveau foyer => en cours	2025	En cours
138	Définir et déployer une stratégie de communication externe (sujet CODIR, en cours)	2022	En cours

N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
142	Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étroffer et renouveler le parc informatique). Formaliser un processus SI. Mettre en application le RGPD (en cours).	2024	A ce jour, plusieurs salariés ont bénéficié d'une formation pour l'utilisation du logiciel NEMO, laquelle prendra effet en accord avec les professionnels courant avril 2023. Concernant le logiciel OCEALIA, seule la cheffe de service en fait usage et a bénéficié d'une journée de perfectionnement en février 2023. Reste à formuler un processus SI et de positionner le professionnels qui n'ont pas bénéficié de la formation sur le plan de formation 2023.
144	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des logiciels métiers notamment le dossier de l'utilisateur NEMO, par des actions de formation.	2026	Pour les salariés n'ayant pas bénéficié de la formation NEMO, une journée de formation est prévue en 2023. Un temps de réunion sera consacré à l'ensemble des professionnels pour s'initier à son utilisation.
148	Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	2022	La finalisation du projet de création d'un livret d'accueil salariés/stagiaires a été réalisée.
154	Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	2024	Cette action fait l'objet d'une réflexion transversale, pilotée par un COPIL, composé de cadres techniques hiérarchiques et autres professions.
156	Mener une réflexion sur l'opportunité de communiquer spécifiquement sur des actions qualité gestion des risques auprès des jeunes et des familles : quelles informations présentent un intérêt réel compte tenu de la situation des usagers ? Comment (format) quand communiquer ?	2024	Prévoir un groupe de travail qui permettra d'identifier la nature des risques et les modalités de gestion.
157	Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	2022	Conféré tableau
158	Déployer des actions d'information, de communication relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	2024	Mise en place de temps de travail collectif pour la rédaction de procédures permettant de définir le périmètre d'intervention, qui fait quoi ?

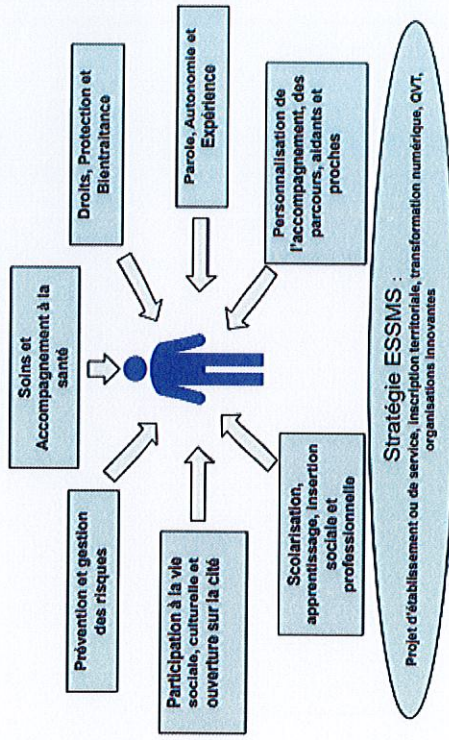


N°	Actions d'amélioration	Échéances	Etat
173	Améliorer le suivi des décisions prises lors de situations de maltraitance	2022	A poursuivre en 2023
177	Evaluer l'opportunité d'augmenter le temps de réunion ou de créer une nouvelle réunion dédiée	2022	A poursuivre en 2023
181	Cf. action n° 177 => analyse des événements à intégrer dans les temps de réunions existants ou à créer => Evaluer l'opportunité d'augmenter le temps de réunion ou de créer une nouvelle réunion dédiée	2022	
184	Point à aborder quant à la nécessité et/ou l'intérêt de : - Formaliser un plan de continuité des activités - formaliser un document de synthèse type plan bleu récapitulant les domaines de risques et leurs moyens de maîtrise	2022	Reporté en 2023

## POLITIQUE QUALITE ET DEVELOPEMENT DE L'AMELIORATION CONTINUE – Preambule à la démarche qualité de l'ACESM

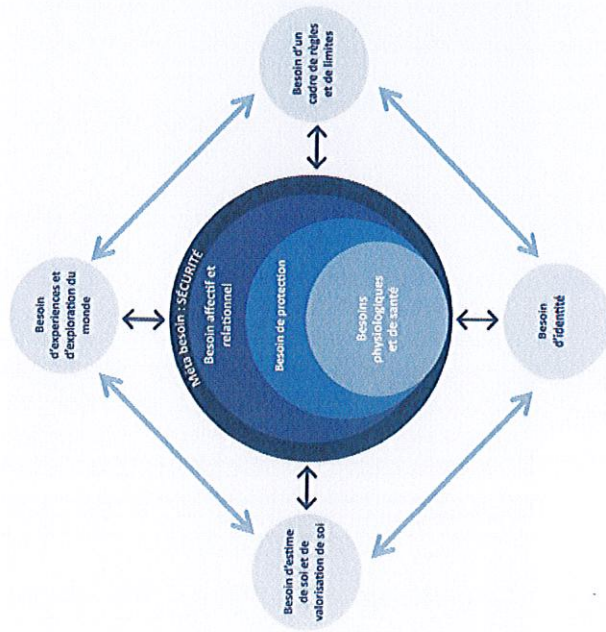
La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a introduit l'obligation de procéder pour les établissements et services à « l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations [...] ». La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé modifie les modalités du dispositif d'évaluation confiant à la HAS (Haute Autorité de Santé) le soin d'élaborer un référentiel commun aux établissements du secteur social et médico-social et de procéder à l'habilitation des organismes amenés à réaliser ces évaluations. « Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la HAS mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale. ».

L'évaluation traduit une approche centrée sur la personne, l'utilisateur, tel que l'illustre le schéma ci-dessous :



Source : Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS - Mardi 30 juin 2020 - Comité de concertation

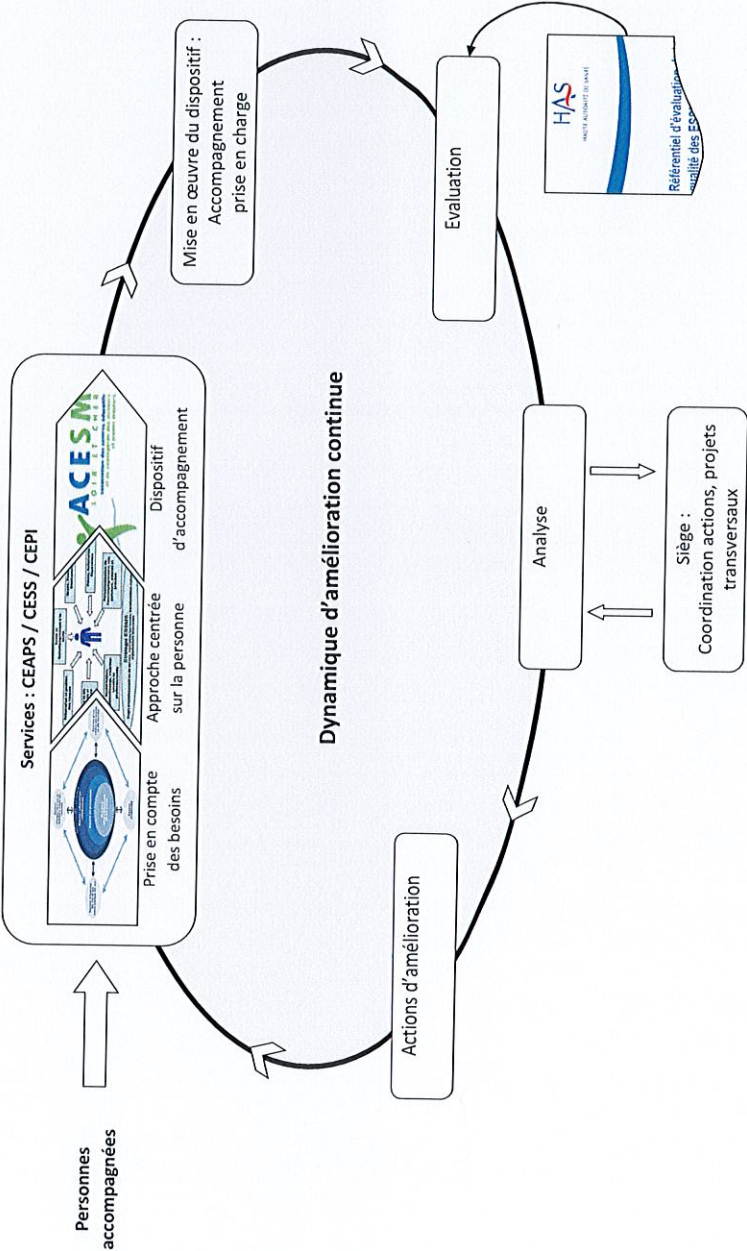
Cette approche générique par principe et applicable à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, fait écho dans le secteur de la protection de l'enfance à la nécessaire prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins ; prise en compte renforcée par le cadre réglementaire au regard de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant : « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. ».



La notion de besoins fondamentaux renvoie à la définition qui en est faite par Marie-Paule Martin-Blachais dans son rapport « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » (Fév 2017) dans lequel elle propose une « carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant » illustrant les éléments sociaux qu'il est nécessaire à considérer et à intégrer dans l'élaboration d'un dispositif de prise en charge qui répondent aux besoins de l'enfant. « La centration sur l'enfant, au regard de son intérêt supérieur, de la réponse à ses besoins fondamentaux au service de son développement physique, affectif, intellectuel et social, la préservation de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, ainsi que le respect de ses droits, constituent aujourd'hui les références théoriques, juridiques et de doctrine de la protection de l'enfance, et la préservation de son développement un enjeu de responsabilité partagée des acteurs privés et publics auprès de lui. »

L'ACESM déjà fortement mobilisée sur la problématique et les enjeux associés à la protection de l'enfance, propose une offre de prise en charge et d'accompagnement des jeunes à la fois orientée sur leur intérêt et en cohérence avec les besoins identifiés sur son territoire. L'ACESM pour déployer son action s'appuie sur des équipes de professionnels engagés et investis au quotidien et dispose d'un réseau de partenaires. Au travers des projets portés par l'association et les réflexions engagées au sein des différents services, l'ACESM s'inscrit dans une logique d'amélioration de ses organisations et dans une recherche d'amélioration quant aux réponses à apporter aux personnes accompagnées. Ainsi, au fil du temps, l'offre et l'organisation évoluent traduisant une dynamique d'amélioration portée par la préoccupation constante de placer au premier rang l'intérêt des personnes accompagnées et le sens donné à l'action.

L'évaluation constitue une étape dans le processus global d'amélioration. Il s'agit d'un point d'étape, par ailleurs important, marqueur d'une situation à un instant donné. Elle donne à voir une photo de l'organisation du service, la manière dont les ressources, les compétences et les outils sont mobilisés pour mettre en œuvre les missions du service, elle interroge la manière dont nous portons un regard critique sur l'action produite dans la perspective de valoriser les savoirs et savoir-faire d'une part et d'évaluer l'opportunité de définir des axes d'amélioration d'autre part. Cette dynamique de travail qui s'opère de manière continue, associe les professionnels du service : équipes et encadrement. Elle s'articule avec la Direction Générale du siège qui coordonne des actions et projets transversaux sur la base de données issues des services dans une optique de mutualisation d'outils et de pratiques favorisant ainsi le partage d'expériences, l'interaction entre services. Cette approche transversale participe à une recherche d'efficacité et d'efficience au bénéfice du meilleur accompagnement possible des personnes.



La **démarche d'amélioration continue de la qualité** déployée à l'ACESM s'appuie sur les évaluations internes et externes. Elle s'inscrit dans une démarche globale de gestion des risques et de développement d'une politique de bienveillance à l'égard des personnes accompagnées.

La démarche d'amélioration continue consiste à mener des actions permanentes et durables pour améliorer l'ensemble des processus des services, en éliminant les dysfonctionnements et en renforçant les atouts. Cela permet de réévaluer les pratiques intégrées régulièrement, de remettre en question les process et de faire évoluer les services durablement.

Notre **démarche d'amélioration continue de la qualité** vise donc à :

- Améliorer la qualité et le fonctionnement des activités et des prestations que nous délivrons auprès des personnes que nous accueillons et accompagnons,
- Mesurer l'effectivité de nos projets,
- Apprécier les effets et l'efficacité de nos actions,
- Interroger la pertinence de nos dispositifs.

**4 grands principes** la régissent ; il s'agit d'une démarche :

- **PARTICIPATIVE** : elle associe largement les professionnels et les usagers.
- **SPECIFIQUE** : elle prend en compte les spécificités de l'ACESM en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques publiées par La HAS.
- **INTEGREE** : elle inclue les travaux transversaux (projets de pôle, projets de service, projets personnalisés, etc.) et très en lien avec l'ensemble des dispositifs associatifs et de droits communs du territoire du Loir-et-Cher.
- **CONTINUE** : elle est retracée chaque année et s'inscrit dans un processus continu d'amélioration annuelle.

Au sein des Pôles, la démarche relève de la responsabilité de la direction de Pôle, qui en assure l'animation et le déploiement au sein de ses services, en lien avec les recommandations de bonnes pratiques et les résultats des évaluations externes, traduites en plan d'action et rendu lisible sur les rapports d'activité annuels.

Le la responsable qualité intervient en appui technique dans le cadre d'une dynamique globale associative, et entre autres pour piloter les futures auto-évaluations annuelles, depuis la plateforme SYNAE.

Les évaluations externes sont menées par des cabinets externes en conformité aux dispositions prévues par les lois et réglementations, habilités par la HAS.

Les résultats viennent alimenter les **plans d'amélioration de la qualité** par des actions visant à **une démarche d'évaluation centrée sur la personne et la prise en compte de ses besoins.**

Blois, le 28 février 2023

**Geneviève CETAIRE**  
**Directrice Générale**